



Le dossier du mois février 2010

Le modèle associatif est-il viable ?

Retrouvez les avis des experts et des acteurs qui font le débat.

Les associations bénéficient d'une image positive dans l'opinion publique. Mais elles sont sous-représentées dans le champ politique et ont dû mal à se faire reconnaître dans le champ économique.

Sources d'innovation sociale et de progrès collectif, les associations ne doivent pas non plus être réduites à de simples prestataires de service. Alors: comment mieux rendre compte de la richesse des associations et surtout, comment mesurer ce qui ne se mesure pas ?

www.laligue.org

Introduction	3-5
Enjeux	6-7
Points de vue	8-28
Comment représenter la richesse des sociétés ?	
Entretien avec Alain Caillé	9
Où en sommes-nous dans la quête de meilleurs indicateurs du bien-être social ? par Marc Fleurbaey	10-12
Du rapport Viveret au rapport Stiglitz, les associations oubliées ? par Richard Robert	13-15
Apprendre à compter ce qui compte Entretien avec Dominique Méda	16-17
Entretien avec Nadia Bellaoui	18
Vers un nouveau modèle économique pour le monde associatif ?	
Entretien avec Serge Guérin	20
Quel est le poids des associations dans le PIB ? par Philippe Kaminski	21-23
Les associations dépendent-elles des financements publics ? Entretien avec Viviane Tchernonog	24-25
Vers un nouveau modèle économique pour les associations ? Formes et enjeux des évolutions en cours Entretien avec Hugues Sibille	26-28
Repères	29-30
Quizz	31-33

Le modèle associatif est-il viable ?

Introduction

Enjeux

Points de vue

Repères

Quizz

La France compte plus d'un million d'associations. Près d'une personne sur deux est membre d'une association, pour des activités sportives, culturelles ou de loisirs et plus largement, pour agir collectivement.

Elles bénéficient, dans l'opinion, d'une image positive : celle de la générosité. Distributions de repas pour les plus pauvres, de tentes pour les mal logés, aide humanitaire aux pays en voie de développement... les Français reconnaissent l'efficacité de leur action face aux difficultés provoquées par la crise. A en croire les sondages, ils souhaitent aussi voir jouer aux associations un rôle civique et politique, alors même qu'ils font de moins en moins confiance aux partis et aux syndicats.

Mais si les associations sont régulièrement sous les feux de l'actualité, on a tendance à réduire leur rôle à une simple fonction de réparation, assurant ce que l'Etat providence ne peut plus assumer. Dans les lieux de décision et de concertation, elles ne sont pas considérées comme des acteurs du débat public, devant être représentés.

Si les associations ont du mal à se faire entendre comme acteur du débat public, on pourrait penser qu'elles trouvent toute leur place dans le champ économique puisqu'elles représentent 3 % du PIB. Il n'en est rien.

Les employeurs associatifs, qui ont obtenu près de 20 % des voix aux dernières élections prudhommales, ne jouent dans le dialogue social qu'un rôle de figuration. 2 millions de salariés travaillent pourtant dans les 180 000 associations employeuses et au premier semestre 2009, l'emploi y a crû de 1,9 % quand les effectifs du secteur privé baissaient de 2 %.

Et que dire du travail des quinze millions de bénévoles ? Il est invisible. Leur contribution au bien-être collectif est à la fois évidente et ignorée dans les comptes publics.

Récemment, des économistes de renommée internationale réunis dans la Commission Stiglitz ont souligné la nécessité de mettre en place des indicateurs économiques prenant en compte les activités non-marchandes. Mais ce ne sont que des préconisations.

En attendant, la directive européenne sur les services, qui s'était fait connaître du nom de son premier promoteur, le commissaire Bolkenstein, franchit un pas supplémentaire dans la banalisation du secteur associatif, en le soumettant, comme n'importe quelle entreprise, à la logique de l'économie de marché, régie par l'idéal de « concurrence libre et non faussée ».

Si certaines multinationales investissent des champs comme le développement durable, leur implication ne peut pas être comparée à celle des associations. Les valeurs et le but poursuivi ne sont pas

[lire la suite](#) ►

les mêmes ; la façon de faire, en créant du lien entre des gens qui agissent ensemble, est différente.

Une partie des institutions qui fondent notre modèle social, mais aussi des secteurs économiques comme le tourisme, ne se seraient jamais développés sans les associations. Et c'est précisément parce qu'elles échappent à la loi de la rentabilité maximum que les associations constituent des laboratoires irremplaçables, source d'innovation sociale et de progrès collectif.

Menacé de banalisation, le modèle associatif est-il viable ?

Le modèle associatif est-il viable ?

[Introduction](#)

[Enjeux](#)

[Points de vue](#)

[Repères](#)

[Quizz](#)

« Il existe dans la vie trois types de mensonges, disait Winston Churchill : *lies*, *bloody lies* (les très gros mensonges) *and statistics* ». La crise financière a montré avec quelle prudence il faut considérer les chiffres de la croissance, qui peuvent décrire aussi bien une économie solide que des bulles prêtes à éclater. Et sans même évoquer ces corrections brutales, la vie de nos sociétés se résume-t-elle aux chiffres de la production et à ceux de la consommation ?

En 2008, le président de la République a mis en place une Commission réunissant deux prix Nobel et des experts de haut vol, pour imaginer de meilleurs thermomètres de l'activité. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Pour le dire rapidement, des progrès sont en vue pour la mise en œuvre d'autres représentations du bien-être social. Ce n'est pas rien. Mais ces représentations ont une tendance très nette à oublier le monde associatif.

Certes, le rapport Stiglitz appelle à une meilleure prise en compte des activités non marchandes. Mais il insiste surtout sur l'activité informelle des ménages et les activités de service public. La bonne ou la mauvaise volonté de la Commission n'est pas en cause : elle a, pour l'essentiel, compilé et synthétisé les travaux de la littérature spécialisée. Mais ces travaux sont marqués du défaut congénital de la science économique, qui est centrée sur les agents économiques. Les alternatives au PIB invitent simplement à changer de catégorie d'agents, en passant des entreprises aux ménages.

Le tiers secteur ne peut guère exister, dans cette perspective, que comme prestataire de services publics ou de services au public. Ce qui ne saisit qu'une partie de la réalité et manque la spécificité des activités associatives. Comment rendre compte en effet de la fonction civique, de la façon dont les associations contribuent diversement à tisser et réparer le tissu social ?

Se pose alors pour le monde associatif une question stratégique. Une possibilité est de se détourner de ces représentations et de persévérer dans l'action quotidienne, qui après tout se passe fort bien d'être mesurée ou pas. Une autre possibilité est de militer pour des représentations très différentes, dégagées de l'économisme ambiant. En politique, c'est la voie de l'altermondialisme ; sur le plan intellectuel les travaux de l'école anti-utilitariste offrent des ressources. Une troisième et dernière possibilité, enfin, est de travailler à faire évoluer les représentations dominantes, les catégories de l'INSEE ou celles des alternatives au PIB qui se dessinent aujourd'hui. Le monde associatif est multiple et il serait illusoire d'imaginer qu'il se fédère autour d'une stratégie unique. Il est d'autant plus utile pour les acteurs de comprendre le paysage intellectuel qui informe les stratégies, y compris les leurs.

Le modèle associatif est-il viable ?

Introduction

Enjeux

Points de vue

Repères

Quizz

► **Comment représenter la richesse des sociétés ?**

Le modèle associatif est-il viable ?

Introduction

Enjeux

Points de vue

Repères

Quizz

www.laligue.org



voir la vidéo
sur le site

Entretien avec Alain Caillé

Le philosophe Alain Caillé remet en perspective la dimension économique des sociétés humaines à partir des travaux fondateurs de Marcel Mauss et de la triple obligation de donner, rendre et recevoir.

Où en sommes-nous dans la quête de meilleurs indicateurs du bien-être social ?

Différentes approches sont aujourd'hui en concurrence pour offrir une alternative au PIB. Chacune pose des problèmes empiriques et théoriques particuliers ; il faut également s'interroger sur la convergence possible de ces différentes approches. Le point sur les différentes pistes ouvertes par la science économique.

Marc Fleurbaey est philosophe, professeur d'économie à l'université Paris V et directeur de recherche au CNRS. Ses domaines d'expertise recouvrent les questions de la pauvreté, du choix social et la théorie économique de la justice sociale. Il a récemment publié *Capitalisme ou démocratie, repenser l'alternative* (Grasset, Nouveau collège de philosophie, 2007). Il a été membre de la Commission Stiglitz.

par Marc Fleurbaey

La première approche qui vient à l'esprit est de calculer un « PIB corrigé ». Elle est sans aucun doute intéressante à explorer, mais on ne pourra y parvenir en se contentant d'agréger un indicateur d'origine reflétant la consommation et des valeurs qu'on attribuerait aux composantes non marchandes. Le lien entre ces différentes grandeurs est en effet problématique.

L'idée d'un « Bonheur national brut » semble supplantée, dans la littérature spécialisée, par l'idée de produire des données séparées sur les diverses composantes des perceptions de bonheur personnel. Il faudrait alors porter une attention particulière aux difficultés de comparer les déclarations de satisfaction et de bonheur d'une population à l'autre. Une attention spéciale devrait aussi être consacrée au phénomène de l'adaptation, car on peut à bon droit se méfier d'enquêtes n'évaluant pas les conditions objectives mais ce que les gens perçoivent de leur propre vie.

Une approche plus prometteuse pour l'incorporation des aspects non monétaires de la qualité de la vie passerait par la détermination de « revenus équivalents », où le revenu pourrait être soumis aux additions et aux soustractions reflétant ce que les gens se diraient capables de payer pour passer de leur situation actuelle à une situation de référence. Se focaliser sur les revenus n'est d'ailleurs qu'un exemple parmi d'autres ; il existe différentes approches assez voisines construites sur le même modèle générale.

L'approche par les « capacités », inspirées des travaux d'Amartya Sen, a inspiré beaucoup de développements intéressants, mais un accord reste à trouver sur la question des indices de référence ; un problème clé est là encore si l'on devrait ou non essayer d'examiner des préférences et des valeurs au niveau individuel.

lire la suite ►

Les « indicateurs synthétiques » ne semblent pas constituer une approche aussi solide que les précédentes, parce qu'ils ne cherchent pas à évaluer la situation sociale en se basant sur la distribution des situations individuelles, mais aussi parce qu'ils offrent peu de réponses à la question de la pondération des indices. Cependant, l'avantage principal de ces mesures objectives est qu'elles sont relativement simples à réaliser et dépendent moins des caprices de la subjectivité des enquêtés. S'ils sont inférieurs sur le plan théorique aux approches individualistes, les indicateurs sociaux du type Indicateur de développement humain pourraient continuer à servir de référence tant que le manque de données globales sur les situations individuelles, du fait de l'absence de ces données dans de nombreux pays, empêchera de mettre en œuvre des approches plus sophistiquées.

Trois pistes prometteuses

Je voudrais enfin insister sur les trois approches qui me paraissent les plus prometteuses, en examinant brièvement les liens qui les unissent, avant d'envisager les perspectives qu'elles pourront offrir pour la recherche mais aussi en termes d'applications. Ce qui différencie ces approches n'est pas vraiment la façon dans laquelle elles conçoivent l'agrégation du bien-être individuel dans le bien-être collectif, car même si la littérature spécialisée sur « l'équivalence » ou les « capacités » a tendance à recommander de réduire les inégalités, alors que les travaux qui portent sur le bien-être subjectif évoquent au contraire des moyennes, cette différence en réalité superficielle peut être facilement réduite en diversifiant la gamme des indicateurs agrégés utilisés dans chaque approche.

Les différences principales entre les trois approches concernent l'évaluation des situations individuelles. Sous ce rapport, chaque approche peut se donner comme plus complète que les autres. Par exemple, l'approche par les capacités peut prendre le bien-être subjectif comme une fonction parmi d'autres et affirmer qu'elle est ouverte à toutes les évaluations possibles des dimensions de la vie. L'approche par équivalences peut adopter la même position similaire, et de surcroît mettre en avant sa capacité à prendre en compte l'évaluation par l'individu de l'importance relative des diverses dimensions. L'approche du bien-être subjectif peut enfin considérer qu'elle mesure ce qui est vraiment en question, alors que les aspects objectifs mesurés et pondérés dans les deux autres approches ne font qu'entrer dans la « production » de la satisfaction ou du bonheur.

Sous la différence entre l'approche du bien-être subjectif et les deux autres, on retrouve une vieille opposition entre deux grandes écoles de pensée. L'une vise à promouvoir l'utilité ou la satisfaction hédonistique : elle a été une source d'inspiration pour beaucoup d'auteurs travaillant sur le bien-être subjectif. L'autre pourrait être dite libérale : elle cherche à donner aux gens ce à quoi ils accordent de la valeur, en raisonnant sur le plan des ressources ou des opportunités. Cette seconde école a motivé une bonne partie de la théorie du choix social et de la juste allocation des ressources, mais aussi l'approche des capacités. Des éléments de convergence peuvent cependant être pointés, qui ont à voir avec les perspectives pour la recherche et le progrès futurs des différentes approches. Examinons-les tour à tour.

En ce qui concerne le bien-être subjectif, des progrès seront certainement réalisés pour résoudre certains problèmes qui ont déjà suscité de nombreux débats

lire la suite ►

entre experts, à savoir, les mécanismes causaux liant le bien-être subjectif aux accomplissements objectifs, et la question de l'adaptation. Un problème important demeure : l'hétérogénéité individuelle. La plupart des études des déterminants du bien-être subjectif s'intéressent à un certain type de fonction moyenne de la satisfaction ou du bonheur, et il serait intéressant d'analyser plus en détail la diversité individuelle. Ces deux questions visent le même objectif : évaluer la distribution des facteurs de satisfaction, et non des niveaux de satisfaction, au sein de la population. On notera que dans le cas de l'approche par les équivalences, si l'on veut progresser en termes d'applications, on aura besoin de données similaires : une évaluation de la distribution des préférences (en les liant aux situations objectives) au sein de la population. Un problème est alors d'évaluer la précision et la cohérence des préférences individuelles par rapport aux divers aspects des situations personnelles. Notons que l'imprécision des préférences individuelles ne mine pas nécessairement l'intérêt éthique de cette approche, puisque les individus ne s'opposeraient pas aux évaluations des aspects de leurs propres situations qui sont en rapport avec leurs préférences possibles.

Sur le plan théorique, des progrès sont nécessaires pour expliquer les justifications éthiques du choix des situations de référence mobilisées dans le calcul des revenus « équivalents » (ou d'autres modèles de l'approche par équivalences). Il est possible aussi que de sérieuses alternatives à l'approche des équivalences émergent à l'avenir de la théorie de la juste allocation des ressources. En ce qui concerne l'approche des capacités, le problème des indicateurs est le principal obstacle à une mise en œuvre plus systématique. C'est un problème qui n'est pas seulement empirique, mais aussi théorique. Deux écoles de pensée inspirent en effet le versant théorique. L'approche libérale milite pour un examen des valeurs et des préférences des individus concernés, alors que l'approche dite « perfectionniste » se satisferait d'une simple pondération de considérations morales a priori.

Les éléments de convergence peuvent être alors décrits comme suit. Premièrement, toutes les approches ont en commun le projet empirique de rechercher une meilleure compréhension de la distribution des préférences et des valeurs individuelles. Si l'approche par les capacités accepte de résoudre le problème des indicateurs en visant à respecter les vues de l'individu sur sa propre situation, la ligne de clivage avec l'approche par les équivalences tend à s'estomper. Si l'approche du bien-être subjectif accepte que les états hédoniques ne sont qu'un aspect de la vie parmi d'autres qui peuvent avoir, eux aussi, leur importance dans les jugements de satisfaction des individus, et si elle accepte que les jugements de satisfaction sont finalement plus pertinents pour une évaluation complète des situations individuelles, la seule différence qui reste avec l'autre deux approches est le traitement des facteurs de satisfaction. Si enfin l'approche du bien-être subjectif acceptait de filtrer les effets d'adaptation, alors la différence entre les deux autres approches pourrait être substantiellement réduite.

Une convergence pleine n'est pas pour demain. Comme les écoles de pensée qui inspirent ces différentes approches structureront durablement la culture moderne et les débats public, il faut probablement abandonner l'illusion que puisse émerger un consensus sur une mesure unique du bien-être. Il semble plus sage aujourd'hui d'assigner aux économistes la tâche de penser rigoureusement les alternatives au PIB que chaque école de pensée peut inspirer et de développer des propositions concrètes pour chacune de ces alternatives. Comme nous avons vu, de tels développements sont en cours. Les alternatives sérieuses au PIB sont en vue.

Du rapport Viveret au rapport Stiglitz, les associations oubliées ?

Parmi d'autres rapports de moindre retentissement, deux textes majeurs marquent la décennie écoulée. Celui rédigé par Patrick Viveret en 2000 (*Reconsidérer la richesse. Propositions pour l'économie solidaire*) explorait une tension entre l'économie du bénévolat et celle du marché. Celui de la Commission Stiglitz, en 2009, est sans doute plus solide scientifiquement, s'appuyant sur une abondante littérature spécialisée, et ses préconisations ont plus de chance d'être entendues. Mais la tension autour duquel il s'organise est davantage la richesse globale et les conditions réelles des ménages en termes de possibilités et de ressenti. Si l'économie non marchande y a une place de choix, les activités associatives n'y font pas l'objet d'une attention très soutenue.

par Richard Robert

Patrick Viveret et l'avertissement au monde associatif

Notre représentation actuelle de la richesse aggrave les problèmes auxquels nos sociétés sont confrontées au lieu de nous aider à les résoudre. Une catastrophe fera augmenter le Produit intérieur brut, quand l'existence d'activités et de services bénévoles n'a aucune incidence directe sur lui. On traite ainsi les associations, sur le plan comptable, « non comme des productrices de richesses sociales mais comme des ponctonneuses de richesses économiques au titre des subventions qu'elles reçoivent ».

« Il est donc plus que temps de nous atteler à ce chantier considérable du changement de représentation de la richesse et de la fonction que joue la monnaie dans nos sociétés », conclut Patrick Viveret. Et d'expliquer que « c'est pour l'économie sociale et solidaire un enjeu décisif et pour le mouvement associatif une occasion à saisir. Ils s'inscrivent en effet dans une histoire où le choix de la coopération, de la mutualisation, de l'association se veut prioritaire. C'est pour eux un piège mortel que de laisser s'imposer des critères qui ignorent les enjeux écologiques et

lire la suite ►

humains et valorisent des activités destructrices dès lors qu'elles sont financièrement rentables. Il leur faut, au contraire, reprendre l'initiative et être aux premiers rangs de l'émergence d'une société et d'une économie plurielle face aux risques civilisationnels, écologiques et sociaux que véhicule la société de marché ». (Extrait du rapport d'étape)

Les propositions formulées dans le rapport final sont assez vagues et marquées du sceau de l'idéologie altermondialiste, alors en plein essor : elles vont de la création d'un « produit intérieur doux » à la distinction entre les « dollars vitaux » (qui permettaient de répondre à des besoins vitaux et locaux) et les « dollars flottants », ceux de la spéculation (dont la double caractéristique est d'être superflus par rapport à ces besoins vitaux et de s'investir au loin).

Pour résumer : un rapport déconnecté du savoir économique, traduisant une forte méfiance envers une économie marchande assimilée à la spéculation, et survalorisant des projections alternatives du type systèmes d'échanges locaux. Mais une analyse précise des enjeux stratégiques pour le monde associatif.

Les impensés du rapport Stiglitz

Le rapport Stiglitz, quant à lui, présente les qualités et les défauts inverses. Pour les qualités, il a été écrit à la lumière des avancées considérables de la théorie économique spécialisée, qui a beaucoup progressé ces dernières années, et sa portée internationale sera sans doute plus étendue que celle du rapport Viveret.

La nécessité de changer d'instruments de mesure est mise en avant au titre de l'évolution des économies modernes :

« Le premier message de notre rapport est que le temps est venu d'adapter notre système de mesure de l'activité économique afin de mieux refléter les changements structurels qui caractérisent l'évolution des économies modernes. La part croissante des services et la production de biens de plus en plus complexes font, en effet, qu'il est plus difficile qu'auparavant de mesurer les volumes produits et les performances économiques. » (Synthèse, 18)

Le rapport propose donc de décentrer les instruments de mesure, dont il rappelle que ce sont aussi des instruments de décision, en insistant davantage « sur la mesure du bien-être de la population que sur celle de la production économique ». Au diapason de l'esprit de l'époque, le rapport précise aussi qu'il convient que « ces mesures du bien-être soient resituées dans un contexte de soutenabilité. » (21) En ligne de mire, le consumérisme effréné du mode de vie à l'occidentale, et plus précisément à l'américaine.

Mais les recommandations vont cibler non les sociétés (« There is no such thing as a society », pourraient dire les économistes à l'instar de Margaret Thatcher), mais certains agents économiques : les ménages.

« Dans le cadre de l'évaluation du bien-être matériel, se référer aux revenus et à la consommation plutôt qu'à la production. Mettre l'accent sur la perspec-

[lire la suite](#) ►

tive des ménages. Prendre en compte le patrimoine en même temps que les revenus et la consommation. »

Certes, une telle approche a le mérite de prendre en compte la distribution des revenus et donc les inégalités, en invitant explicitement à « accorder davantage d'importance à la répartition des revenus, de la consommation et des richesses. »

Mais on reste sur un modèle où il existe la réalité nationale (celle du PIB) et celle des individus, réelle et ressentie, qu'il convient de mesurer pour que les politiques publiques soient mieux ciblées.

Certes, la recommandation n° 5 propose d'« élargir les indicateurs de revenus aux activités non-marchandes ». Mais lisons précisément l'argumentaire :

« Le mode de fonctionnement des ménages et de la société a profondément changé. Ainsi, nombre des services qui étaient autrefois assurés par d'autres membres de la famille sont aujourd'hui achetés sur le marché. Cela se traduit dans la comptabilité nationale par une augmentation du revenu et peut donner à tort l'impression d'une augmentation du niveau de vie, alors qu'en fait la fourniture de services autrefois non marchands incombe maintenant au marché. Par ailleurs, de nombreux services que les ménages produisent pour eux-mêmes ne sont pas pris en compte dans les indicateurs officiels de revenu et de production, alors qu'ils constituent un aspect important de l'activité économique. Si cette exclusion des indicateurs officiels relève davantage d'interrogations sur la fiabilité des données que de difficultés conceptuelles, des progrès ont été accomplis dans ce domaine ; il convient toutefois d'y consacrer des travaux plus nombreux et plus systématiques, en commençant notamment par des informations sur l'emploi du temps des personnes qui soient comparables dans le temps (d'une année sur l'autre) et dans l'espace (d'un pays à l'autre). Les activités domestiques devraient faire l'objet périodiquement, et de la façon la plus exhaustive possible, de comptes satellites à ceux de la comptabilité nationale de base. Dans les pays en développement, la production de biens par les ménages (alimentation ou logement, par exemple) joue un rôle important: il convient de prendre en compte la production de ces biens par les familles pour évaluer les niveaux de consommation des ménages dans ces pays. »

En d'autres termes, ce qu'il convient de valoriser et donc de mesurer, à côté des activités marchandes, ce sont les activités informelles domestiques, le ménage, la solidarité familiale et de voisinage. C'est sans aucun doute une bonne idée. Mais le tiers secteur peine à trouver sa place dans cette double dialectique entre global et individuel, marchand d'une part et informel d'autre part. C'est là que les avertissements de Patrick Viveret conservent toute leur pertinence.

Apprendre à compter ce qui compte

Un nouveau modèle de développement exige avant toute chose un débat de société, un échange sur ce qui compte vraiment pour les citoyens et de nouveaux indicateurs. Où en sommes-nous ? Quelles sont les avancées et les déceptions des travaux menés l'an dernier par la Commission Stiglitz ?

Directrice de département au Centre d'études de l'emploi, Dominique Méda est l'auteure de nombreux ouvrages et notamment *Qu'est-ce que la richesse ?* (Aubier, 1999), dont une édition profondément refondue a été publiée sous le titre *Au-delà du PIB. Pour une autre mesure de la richesse* (Champs Flammarion, 2008).

Entretien avec Dominique Méda

Dans votre livre sur la richesse, vous dénonciez dans le PIB une mesure « sans doute archaïque » de la richesse, tout en notant que dans les années 1980-2000, la crise économique et le problème de l'emploi nous avaient en quelque sorte condamnés à penser en termes de croissance et de PIB. La crise ouverte en 2007 aura-t-elle le même effet ?

J'ai cru un moment que la crise allait nous permettre enfin de mettre cette question et cette ambition à l'agenda. Que nous allions enfin changer nos principaux indicateurs qui sont en même temps nos guides pour l'action et nos critères d'évaluation des politiques menées. L'introduction du rapport de la Commission Stiglitz, Sen, Fitoussi le laisse aussi penser, lorsque Stiglitz reconnaît pleinement les limites du PIB, dit que nous avons été comme aveugles avec cet instrument de mesure et qu'il n'a pas été capable de jouer le rôle d'alerte.

Et puis j'ai l'impression que tout cela est retombé, que la porte s'est refermée. Malgré le discours de Nicolas Sarkozy à l'occasion de la remise du rapport de la Commission (où il a été à nouveau question, comme lors de la conférence qui avait lancé l'idée d'une Commission, de « projet de civilisation » et de changements majeurs), il ne s'est rien passé ; la conférence du 14 septembre 2009 a été en réalité un moment assez confus où tout le potentiel radical du rapport a été peu à peu effacé (je pense à l'intervention d'Olivier Blanchard rappelant que de toute façon, PIB et bonheur sont corrélés), le rapport de la Commission n'a été suivi pour l'instant d'aucun effet, d'aucune grande mesure. Donc c'est encore raté, alors que l'occasion était magnifique et qu'on était allé chercher tout ce que la Terre compte de Prix Nobel...

lire la suite ►

En même temps, est-ce que cela ne met pas en évidence la nature fondamentalement rhétorique, purement communicationnelle du projet ? Dans l'article que j'avais écrit dans *Le Monde* le 22 avril 2009 pour parler de cette Commission, j'avais rappelé que si la Commission accouchait d'une recette miracle cela ne servirait à rien. On n'a pas pris conscience du fait qu'un nouveau modèle de développement exige avant toute chose un débat de société, un échange sur ce qui compte vraiment pour les citoyens et de nouveaux indicateurs.

Divers travaux ont tenté de corriger le PIB pour le rapprocher d'un indicateur de bien-être, en en retranchant les dépenses qui correspondent à des réparations de dommages infligés par la croissance et en y ajoutant les services rendus par les équipements collectifs, les biens domestiques, les loisirs, le travail domestique. Mais on reste dans un imaginaire de la mesure. Celui-ci vous semble-t-il dépassable ?

La vraie question est de savoir si on doit compter ce qui compte. Le grand risque, lorsque l'on ne compte pas, c'est que l'on oublie ce qui compte, qu'on lui fasse subir des dégradations ou que les éléments constitutifs disparaissent. Le temps pour les proches, les activités bénévoles, le loisir, le temps de l'engagement comptent aujourd'hui pour zéro.

Souvenez-vous qu'au moment de la RTT, on ne parvenait même pas à faire comprendre pourquoi c'était bon pour la société de réduire le temps consacré au travail si les temps non marchands étaient augmentés. Le problème, c'est que cela ne se comptait pas, donc on ne voyait rien. Donc oui, je pense que si on veut conserver, protéger, faire croître les choses qui compte, pour nous individus et pour nous société, il faut que l'on en ait une sorte d'inventaire, il faut que ces choses soient en quelque sorte citées quelque part, enregistrées, recensées pour que l'on puisse suivre leur augmentation, leur diminution, la variation de leur qualité.

C'est pour cela qu'il me semble que l'on doit en effet renverser radicalement la perspective et cesser de vivre les yeux braqués sur les variations du PIB (qui ne nous dit rien des inégalités de consommation, des temps et des activités essentielles au bien être individuel et social ni de la manière dont notre patrimoine, naturel et social, est abîmé à l'occasion de la production). Il nous faut un autre indicateur, à côté du PIB, aussi puissant que le PIB, qui nous dise comment évolue le patrimoine auquel nous tenons, toutes les choses qui comptent pour nous et qui comptent pour la survie de la société.

L'activité des associations pose un problème de représentation : on peut améliorer leur visibilité économique, en mettant en évidence leur capacité à créer de la valeur, des emplois, à fournir des services, ou encore leur fonction d'innovation. Y a-t-il à vos yeux des risques pour le monde associatif à s'engager dans cette stratégie ?

Dans votre livre sur la richesse, vous dénonciez dans le PIB une mesure « sans doute archaïque »

Il en va de l'activité des associations comme des activités bénévoles ou du travail domestique ou du loisir : est-ce qu'il faut valoriser monétairement ou pas ? L'économiste Nancy Folbre, par exemple, est pour l'intégration dans le PIB du loisir et du travail domestique. Lorsque j'ai dit qu'il fallait compter ce qui compte ou valoriser, je n'ai pas dit qu'il fallait monétariser. Il faut trouver un moyen de reconnaître et de compter sans nécessairement monétariser.

Le modèle associatif est-il viable ?

Introduction

Enjeux

Points de vue

Repères

Quizz

www.laligue.org



voir la vidéo
sur le site

Entretien avec Nadia Bellaoui

Nadia Bellaoui, de la Ligue de l'enseignement, résume la situation des associations dans le contexte actuel : elles vivent sous la double menace d'être réduites à des prestataires de services publics ou d'être considérées comme de simples acteurs du marché.

Le modèle associatif est-il viable ?

Introduction

Enjeux

Points de vue

Repères

Quizz

- ▶ **Vers un nouveau modèle économique pour le monde associatif ?**

Le modèle associatif est-il viable ?

Introduction

Enjeux

Points de vue

Repères

Quizz

www.laligue.org



voir la vidéo
sur le site

Entretien avec Serge Guérin

Le sociologue Serge Guérin rappelle que l'action des associations consiste aussi à prévenir et à éviter : des activités difficiles à représenter.

Quel est le poids des associations dans le PIB ?

L'INSEE a récemment pris l'initiative, pour la première fois, de publier au niveau national des chiffres sur l'économie sociale, reconnaissant ainsi ipso facto que cette économie sociale vaut d'être mesurée avec rigueur et objectivité. On peut ainsi avancer des estimations plus précises que les chiffres tronqués qui parasitent le débat. Même si tout n'est pas mesurable, que peut-on dire de ce qui est mesurable ?

Philippe Kaminski est économiste statisticien et président de l'Association pour le développement de la documentation sur l'économie sociale (ADDES). Ce texte reprend les grandes lignes d'une intervention prononcée au colloque de l'ADDES, le 10 mars 2009.

par Philippe Kaminski

Commençons par relever une question de méthode qui a son importance. Il faut descendre assez loin dans la nouvelle Nomenclature d'activités française (appelée aussi code NAF) pour trouver une définition qui correspond réellement à ce que sont les associations : il s'agit de la sous-classe 9499Z, qui rassemble « les autres organisations qui fonctionnent par adhésion volontaire ». De nombreuses associations sont classées ailleurs : 13 % d'entre elles sont ainsi répertoriées dans le secteur public, et la sous-classe « organisations associatives non classées ailleurs » représente 30 % du total de la division « organisations associatives », alors que des structures bien connues et aisément classifiables y figurent... Il est donc urgent que les acteurs et les statisticiens mènent ensemble un travail en commun de mise en cohérence qui permettra d'améliorer progressivement la qualité scientifique des données produites.

En attendant, on en est réduit à des estimations. On lit ainsi parfois que la contribution de l'économie sociale au PIB s'élèverait à 10 %, voire 12 %. Parfois ces évaluations deviennent des affirmations péremptoires : « On sait que... » Or justement, on ne sait pas. S'il faut avancer une fourchette, je la situerais entre 6% et 7 %, c'est-à-dire 3 % pour les associations et fondations, mais certainement pas beaucoup plus, et sans doute plus de 3 % pour les coopératives et les mutuelles.

Intéressons-nous aux associations. Il est vrai que certaines d'entre elles peuvent représenter à elles seules jusqu'à 15 % des emplois, dans certains départements où l'industrie a disparu ou dans certaines zones où l'on trouve un grand établissement sanitaire ou social. Restons sur une médiane nationale de l'ordre de 12 % ; c'est un chiffre fréquemment rencontré. Je comprends qu'il soit difficile d'admettre que 12 % de l'emploi ne fassent que 3 % du PIB. Mais il n'y a pas que l'emploi dans le

lire la suite ►

PIB. Or, justement, dans les associations, il n'y a souvent que l'emploi, et rien ou presque des autres composantes qui font le PIB.

Voyons cela plus en détail. Il y a plusieurs paliers qui nous font descendre de 12 % à 3 %. Chacun ne compte peut-être que pour relativement peu de chose ; mais tous jouent dans le même sens, et, au bout du compte, les évidences s'imposent. Le chiffre est parfois cruel ! Mais quand il est calculé juste, il ne doit pas être remis en cause.

Commençons par passer du chiffre médian au chiffre moyen, qui lui est notablement inférieur. 12 % pour une longue liste de bassins d'emploi feront moins de 10 % au niveau national.

Puis considérons de quoi est fait l'emploi salarié, c'est-à-dire « le nombre de personnes qui tirent de leur salaire l'essentiel de leurs revenus ». Toutes choses égales d'ailleurs, il y a beaucoup plus d'emplois à temps partiel dans les associations que dans les autres secteurs. Quand on passe de l'emploi au nombre d'équivalents temps plein, on descend un premier palier. Ensuite, même ramené à un temps plein, le salaire dans les associations est inférieur à ce qu'il est ailleurs. Cela tient pour l'essentiel à des différences entre les structures par qualification. Donc, quand on passe des années-travail rémunérées aux masses salariales, on descend encore un second palier. Or ce n'est pas l'emploi, mais le montant total des masses salariales, c'est-à-dire le pouvoir d'achat distribué, qui participe à la valeur ajoutée et donc au PIB.

En troisième lieu, lorsqu'on utilise une source limitée à l'emploi privé (DADS, Assedic...), on en vient aisément à oublier qu'il existe aussi de l'emploi dans le secteur public, et que celui-ci contribue également au PIB ! Certes, les chiffres récemment publiés sur le site de l'Insee s'appuient sur le système Clap qui intègre la fonction publique d'État (sans toutefois compter les militaires). Mais ces chiffres n'effacent pas forcément des mémoires certaines publications localisées antérieures qui, elles, rapportaient les associations, ou l'Économie sociale, aux seuls emplois privés. Et qui permettaient ainsi d'atteindre les fameux 15 % cités plus haut ! On remarquera qu'en conséquence, ces derniers chiffres Insee nous donnent, au niveau national, des pourcentages beaucoup plus « sages » pour l'ensemble des Institutions sans but lucratif (ISBL : les associations et fondations) : autour de 8 % de l'emploi, de 7 % des équivalents temps plein, et de 6 % de la masse salariale.

Nous voici donc à 6 %... et il nous reste d'autres paliers à descendre pour arriver aux 3 % du PIB. Le premier, qui nous fait passer des rémunérations brutes à la totalité des charges salariales, recèle bien des incertitudes. C'est dans les associations qu'on trouve l'emploi aidé privé, et ceci vient diminuer le ratio moyen des charges sociales à ajouter aux salaires bruts. Mais on a surtout ici un effet de dénominateur ; on trouve plus de salaires dans les comptes nationaux, charges comprises, que dans Clap, charges non incluses, et ceci en dehors de l'effet charges ; c'est le périmètre qui est plus étendu. Autrement dit, les 6 % baissent d'une part parce que les ISBL paient en moyenne moins de charges, d'autre part parce que quand on raisonne charges comprises, le référentiel est plus large.

Voici pour la rémunération de l'emploi, pour le « facteur travail ». Il reste maintenant à examiner la contribution au PIB du « facteur capital ». Car dans

[lire la suite](#) ►

la valeur ajoutée, outre la rémunération du travail salarié, il y a celle du capital, qui est par définition au centre de l'économie « capitaliste », et absente de la logique qui préside au fonctionnement des ISBL. Voyons, chapitre après chapitre, de quoi se compose cet agrégat.

Il y a d'abord l'investissement. Le terme consacré est « formation brute de capital fixe » ; c'est le coût d'usage, de renouvellement et d'extension des capacités de production : terrains, bâtiments, machines, équipements, outillage, auxquels on ajoute maintenant marques, logiciels et autres éléments immatériels. Il est clair que les activités où se concentrent les ISBL sont de celles où, en regard de chaque emploi, il y a le moins besoin d'immobilisations, et donc le moins besoin d'investissements. Par ailleurs il est de nombreuses situations où l'ISBL ne gère que les dépenses de fonctionnement et ne supporte pas elle-même les charges d'équipement.

Il y a ensuite la rémunération des actionnaires, par nature inconnue des ISBL. Et la différence dans la formation du PIB est d'autant plus lourde que, pour assurer cette rémunération, il faut faire des excédents, et que ces excédents étant imposables, il faut en faire encore plus ! Si bien qu'au bout du compte, une unité de travail en ISBL conduit à beaucoup moins de valeur ajoutée qu'une même unité de travail dans une entreprise actionnariale, surtout industrielle.

De la même façon, il faut rémunérer le travail non salarié, également absent, par nature, des ISBL (et de toute l'économie sociale d'ailleurs). Le travail, en effet, n'est pas que salarié ; il y a les agriculteurs, les commerçants, artisans et petits entrepreneurs, et la masse des professions libérales. Tout ceci vient « charger » en PIB des secteurs de l'économie où il n'y a pas d'ISBL.

Enfin, pour couronner le tout, il nous faut parler de la TVA. Le PIB est en effet l'addition de toutes les valeurs ajoutées de l'économie et du solde des impôts et subventions aux produits, c'est-à-dire en gros de la TVA. Celle-ci est indistincte et ne peut être simplement réaffectée aux divers producteurs de valeur ajoutée ; cependant il est clair que les activités non marchandes n'en suscitent pas. Comme les ISBL ne sont que marginalement marchandes (moins de 20 %) l'effet TVA vient encore, après tout ce que nous avons déroulé, amputer leur contribution au PIB (d'environ 15 %).

Et voici comment, au bout de ce parcours, nos 12 % ont été divisés par quatre. Il ne faut pas en être fâché. Il y a dans les associations beaucoup d'emplois et peu de PIB, parce que dans les associations, le PIB n'est pratiquement fait que de salaires. Et que le PIB c'est le PIB, on n'y compte ni le lien social, ni l'intérêt général, ni le travail bénévole ; ce sont là d'autres chantiers, très importants certes, auxquels l'ADDES consacre beaucoup d'efforts... mais ce n'est pas le PIB.

Les associations dépendent-elles des financements publics ?

La part des financements publics dans le budget des associations incite à s'interroger sur la nature des liens qu'elles entretiennent avec les collectivités locales. Sont-elles en passe de devenir de simples opérateurs de service public ? Si cette tendance existe, un examen plus attentif amène à insister sur la variété des situations.

Viviane Tchernonog est chargée de recherche au CNRS (Matisse), spécialisée dans l'analyse économique des associations. Elle a notamment publié *Le paysage associatif français* (Juris associations, Dalloz, 2007)

Entretien avec Viviane Tchernonog

La moitié des 60 milliards d'euros du budget associatif consolidé vient du public et se répartit entre subventions et commandes. Quelles sont les dynamiques respectives de ces deux flux ?

Il est important dans un premier temps de constater que le financement en provenance du public – souvent désigné sous le vocable de « subventions publiques » – prend en réalité des formes très variables et exprime des logiques parfois très différentes. La puissance publique peut en effet soutenir l'association parce qu'elle estime que son projet est socialement utile et qu'elle souhaite établir avec elle une relation de partenariat, l'aider ou l'encourager à innover, à expérimenter de nouvelles actions par exemple.

Mais la collectivité publique peut aussi passer des commandes aux associations, ou leur déléguer des missions de service public. L'association n'est plus ici un partenaire, mais un prestataire qui est en général choisi par la collectivité pour diverses raisons : parce qu'elle est plus proche des populations, parce qu'elle dispose des compétences nécessaires, parce qu'elle est plus souple dans son action. Souvent, le recours aux associations est plus économique, notamment grâce au travail bénévole et au moindre niveau des salaires dans le secteur associatif comparativement au secteur privé ou public.

Certes, la moitié des quelque 60 milliards de budget associatif consolidé vient du public, mais les subventions représentent environ 32 % du budget cumulé des associations, et les commandes publiques représentent environ 18 % de ce même budget cumulé.

Sur le long terme – pour autant que l'on puisse repérer les grandes évolutions dans la mesure où les données chiffrées re-

lire la suite ►

latives au secteur associatif sont rares et récentes – on observe une tendance régulière à la transformation des subventions publiques en commandes sous l'effet de différents facteurs. Parmi eux, la baisse des financements de l'État et la montée en charge des financements des collectivités locales ont fortement favorisé cette évolution. En outre, la crainte des collectivités publiques de voir requalifier les subventions publiques en commandes les incite parfois à surinterpréter la législation communautaire dans ce domaine.

Peut-on dire que les associations sont dépendantes des financements publics, et plus généralement, la part croissante des collectivités locales dans le financement total présente-t-elle des risques ?

Les associations ont certes besoin de financements publics pour fonctionner. Mais il ne faut pas oublier que les associations fonctionnent aussi sur des fonds propres : cotisations, dons, mécénat, ventes aux particuliers représentent déjà la moitié des ressources des associations.

Ensuite, il est normal que les pouvoirs publics interviennent dans le financement associatif : l'examen plus détaillé des financements publics selon leur destination montre que la plupart des associations fonctionnent sans financement public, ou avec des financements publics très limités dans leur budget. Les financements publics se concentrent en réalité dans un petit nombre d'associations qui destinent leurs actions à des publics en difficulté, qui remplissent parfois des missions de service public et qui fonctionnent en articulation avec l'action publique.

Une absence de financement public revient à considérer que les associations devraient demander aux usagers de participer financièrement davantage au service qu'elles rendent. C'est d'ailleurs ce que l'on a pu observer durant la décennie écoulée : le développement du secteur associatif s'est surtout appuyé sur une privatisation croissante des financements, financements qui ont augmenté environ deux fois plus vite que les financements publics. Et c'est malheureusement la participation des usagers qui explique la plus grande partie de cette privatisation croissante.

Cette évolution des financements pourrait être dommageable si elle devait se poursuivre car elle a pour effet de déplacer progressivement l'action des associations vers des publics plus solvables, ce qui n'est pas la vocation des associations.

Mais comme on vient de le voir, une part importante des financements publics sont des commandes qui sont passées par les collectivités publiques pour répondre à leurs propres besoins d'externalisation d'actions inscrites dans leur propre programme et qu'elles ne peuvent pas développer dans le cadre public. S'il y a dépendance, elle est réciproque ; collectivités publiques et associations ont besoin d'établir entre elles des relations de partenariat efficaces et harmonieuses.

La croissance de la part des collectivités locales dans le financement des associations, qui résulte de différents éléments tels que la décentralisation ou les problèmes posés par les déficits publics, a aussi une logique forte : les associations sont des acteurs locaux par excellence, et il est normal que leurs actions soient articulées à l'action des collectivités locales. Néanmoins, la décentralisation des financements publics peut présenter aussi certains dangers : parmi eux, une dépendance des associations par rapport à des collectivités plus ou moins riches peut avoir pour effet un niveau de développement associatif inégal selon les territoires.

Vers un nouveau modèle économique pour les associations ?

Formes et enjeux des évolutions en cours

Bousculé par les évolutions de son environnement institutionnel, mais aussi normatives, le monde associatif est en voie de transformation. La question des ressources et de la valorisation de son action est une des dimensions de cette transformation. Mais c'est aussi le rapport des associations à leur environnement et la qualité de leur gouvernance qui est en jeu.

Ancien délégué interministériel à l'économie sociale (de 1998 à 2001), Hugues Sibille est directeur général délégué du Crédit Coopératif depuis octobre 2005. Il siège au Conseil supérieur de l'économie sociale et au Conseil national de l'insertion et préside l'Agence Avise.

Entretien avec Hugues Sibille

Le monde associatif va voir son modèle économique évoluer, du fait notamment des contraintes nouvelles qui pèsent sur les financements publics et de l'évolution des compétences des collectivités locales, première source de financement aujourd'hui. Quelles seraient à vos yeux les pistes à développer ?

Il faut d'abord rappeler la primauté du projet associatif. Le modèle économique n'est pas une fin en soi. Il est au service d'un projet utile.

La première piste est de chercher des ressources nouvelles et diversifiées. Il existe sur ce plan de réelles marges de développement, quand on sait que les dons et le mécénat ne représentent que 5 % du financement du secteur associatif, alors que notre législation fiscale est l'une des plus avancées du monde. Comment faire mieux ? En professionnalisant le fundraising, en communiquant mieux et davantage. Cela n'implique pas pour le monde associatif de renier ses valeurs au contraire, mais de se donner les moyens de son développement. C'était déjà l'enjeu de France Générosités, une plateforme qui regroupe aujourd'hui 63 des plus grandes associations caritatives et fondations françaises et les met en relation avec les associations caritatives avec les experts dont elles ont besoin. Les ressources existent, avec le développement de nouvelles générations de donateurs, mais aussi le renforcement des dispositifs des fonds de dotation et de l'épargne salariale solidaire.

lire la suite ►

La seconde est de développer largement des partenariats ciblés et équilibrés avec les entreprises ; il semble d'ailleurs que la majorité des associations l'ont compris, et que l'émergence progressive de la RSE (responsabilité sociale des entreprises) offre des opportunités. Notons au passage que dans ces partenariats les entreprises peuvent apporter autre chose que de l'argent : de l'innovation, de la compétence, de l'ancrage territorial. Les associations de leur côté ont des compétences et une légitimité qui peuvent être valorisées auprès des entreprises. Pas de complexe ! L'échange est réciproque.

La troisième perspective est de travailler à la mutualisation des moyens, à la réalisation d'économies d'échelle. C'est là une question essentielle. Dans certains secteurs comme l'aide à domicile, il y a souvent dans chaque département, plusieurs dizaines d'associations. Cela peut accroître les charges, limiter le professionnalisme, et n'être pas sans conséquence en termes de qualité d'emploi pour les salariés (accès à la formation, possibilités de progresser). Il semble nécessaire de regrouper des moyens, de façon intelligente et maîtrisée, pour abaisser les points morts. Soyons clairs : si le monde associatif ne le fait pas volontairement, il le fera sous la contrainte la plus pénible. Il est donc urgent de créer des groupes, des centrales de moyens, du partage de compétences. Il faut, par ailleurs, permettre aux associations de se doter de fonds propres par la mise en réserve de leurs excédents, comme cela a d'ailleurs été demandé à la Conférence de la Vie Associative.

Cette professionnalisation que vous appelez de vos vœux ne passe-t-elle pas également par un effort en matière de gouvernance ?

La professionnalisation doit d'abord aller de pair avec le renforcement du bénévolat. Pas de vraies associations sans des projets associatifs forts et sans bénévoles.

La gouvernance est l'un des enjeux majeurs aujourd'hui. On l'a vu, en négatif, avec le scandale qui a frappé il y a une quinzaine d'années une association comme l'ARC. Mais d'une façon générale nous vivons dans un monde qui attache aujourd'hui davantage d'importance au respect des formes, des procédures, à la transparence, à la participation. On pourrait le dire d'ailleurs de la démocratie en général.

Aussi la gouvernance, c'est-à-dire la qualité des procédures de décision et de désignation, doit-elle faire l'objet d'une attention particulière. En commençant naturellement par la définition du rôle, les modalités de leur désignation et le contrôle des administrateurs. Mais je crois qu'il nous faut aller plus loin sur deux points. Aujourd'hui, dans les associations, le pouvoir démocratique n'appartient qu'à une seule catégorie, les associés... Nous parlions de la RSE il y a quelques instants, et de l'émergence de la notion de parties prenantes. Il ne serait pas absurde de raisonner dans ces mêmes termes pour les associations et de faire émerger une gouvernance démocratique de l'ensemble des parties prenantes. Est-il équilibré que dans une association 1901 de 1000 salariés, dans le handicap, la sauvegarde de l'adolescence, le tourisme social, les salariés n'aient pas plus de droits à la décision ? Les associations pourraient prendre de l'avance et participer pleinement à ce que j'appelle la « société de partenaires ».

[lire la suite](#) ►

Un autre domaine qui demande réflexion est celui du leadership. Le leadership, c'est la capacité à anticiper, à avoir une stratégie, à mobiliser les hommes et les femmes. Mais qu'est-ce qu'un leadership dans un univers où le leader doit jouer collectif ? C'est une question sur laquelle on aurait tort de faire l'impasse et de croire qu'elle ne concerne que les entreprises ou le pouvoir politique. Il me semble que les valeurs de solidarité et de démocratie, historiques, ont conduit à une forme de négation du leadership indispensable pourtant au pilotage des organisations collectives.

Au centre de la bonne gouvernance il y a enfin l'idée de rendre compte. Le monde associatif peut aller plus loin pour rendre compte à ses financeurs, qu'ils soient publics ou privés. Rendre compte, c'est établir de la confiance. Donner de la transparence et informer sur la traçabilité de l'usage des fonds, c'est encourager les donateurs, c'est rassurer les financeurs publics. L'ensemble des méthodes de mesures d'impacts, d'analyses du retour social sur investissement, d'évaluations de l'utilité sociale peuvent progresser largement. Ce n'est pas une punition pour le monde associatif, c'est une chance.

Rendre compte, ce peut être aussi pour le monde associatif une façon d'apprendre à représenter sa valeur spécifique...

Pour le faire sans enfermer les associations sur une représentation purement économique de leur activité et sans pour autant refuser de penser en termes d'activité et de création de valeur, il est urgent de développer des pratiques de reporting, c'est-à-dire de « comment rendre compte de la réalité de nos spécificités, de nos valeurs et statuts, en actes ». Le bilan sociétal a été une belle initiative, insuffisamment portée par l'économie sociale en général et les associations en particulier. On peut se demander quelle est la « valeur » créée par le monde associatif ? C'est à chaque association, dans le cadre de ses instances démocratiques mais aussi de ses pratiques d'administration, de gestion et de reporting, de répondre à cette question : à quoi servons-nous ? A quoi sommes-nous utiles ?

Le modèle associatif est-il viable ?

[Introduction](#)

[Enjeux](#)

[Points de vue](#)

[Repères](#)

[Quizz](#)

Des chiffres

- Il existe 1 200 000 associations en France aujourd'hui dont près de 2 000 sont reconnues d'utilité publique.
- 1 400 nouvelles associations sont créées chaque semaine.
- 73 000 associations ont été créées au cours de l'année 2008-2009. En moyenne, 60 000 associations sont créées chaque année.
- Il y a entre 12 et 15 millions de bénévoles travaillant dans les associations.
- Un salarié privé sur 10 est employé par une association.
- 177 000 associations emploient 1 745 000 salariés.
- En 2008, le secteur associatif a créé plus de 30 000 emplois,
- Le secteur associatif a maintenu une croissance de l'emploi de l'ordre de 1,9 % au premier semestre 2009, alors que le reste du secteur privé présente une baisse de 2 %.
- L'emploi des femmes représente 60 % des emplois alors que dans le reste du secteur privé il est de 50 %.
- L'embauche des salariés de plus de 50 ans était de 17 % en 2008, contre 12 % pour le reste du secteur privé.
- En matière d'insertion, on note que les mesures prises en faveur de l'emploi de publics particuliers représentent 20 % contre 5 % pour le reste du secteur privé.

Chiffres à consulter sur le site www.recherches-solidarites.org

Le modèle associatif est-il viable ?

[Introduction](#)

[Enjeux](#)

[Points de vue](#)

[Repères](#)

[Quiz](#)

1/ Combien il y a t-il d'associations en France ?

- A. Moins de 350 000
- B. 800 000
- C. Plus d'un million

2/ Combien de salariés travaillent dans les associations ?

- A. 500 000
- B. 1,5 million
- C. 3 millions

3/ Combien il y a t-il de bénévoles en France ?

- A. 8 millions
- B. 14 millions
- C. 23 millions. On est un peu tous bénévoles non ?

4/ Quelles sont les 2 conditions pour être une association loi 1901 ?

- A. Elle doit être composée de bénévoles et de salariés
- B. Elle doit être composée d'au moins 2 personnes et ne doit pas faire de bénéfices
- C. Elle ne doit pas être composée de mineurs et ne doit pas faire de bénéfices

5/ Qu'est-ce qu'une association d'utilité publique ?

- A. Une association qui peut recevoir des dons
- B. Une association qui a les mêmes champs de compétences que l'État
- C. Une association qui sert enfin à quelque chose

6/ Les Français placent les associations en tête pour...

- A. Améliorer le pacte social français
- B. Proposer une bonne alternative aux politiques publiques qui ne fonctionnent pas
- C. Faire face aux difficultés liées à la crise

7/ Quelle est la part des associations dans le PIB ?

- A. 0,000001 %
- B. 3 %
- C. 15 %

8/ Quelle est la différence entre un volontaire et un bénévole ?

- A. Le volontaire est jeune, le bénévole âgé
- B. Aucune, il travaille tous les deux avec le sourire
- C. Le volontaire a un contrat, le bénévole non

lire la suite ►

1/ Réponse C. Il y a en France 1 200 000 associations (Chiffres www.recherches-solidarites.org).

2/ Réponse B. 1 745 000 salariés travaillent dans 177 000 associations. (Chiffres www.recherches-solidarites.org).

3/ Réponse B. Plus de 14 millions de bénévoles œuvrent aujourd'hui dans le paysage associatif français. Selon le dernier recensement de l'Insee qui date un peu (février 2004), ils étaient 12 millions de Français (de plus de quinze ans). Deux tiers d'entre eux sont des bénévoles occasionnels qui consacrent en moyenne deux heures par mois à leur action. Les 4 millions qui restent sont des réguliers (80 % d'entre eux ont une activité qui les occupe plus de quatre heures par semaine). A titre de comparaison, 23,5 millions de personnes exercent une activité rémunérée en France.

4/ Réponse B. L'association doit être composée d'au moins 2 personnes et doit avoir un autre but que de partager des bénéfices. De plus, l'activité de l'association ne doit pas enrichir directement ou indirectement l'un de ses membres.

5/ Réponse A. C'est une reconnaissance accordée sous la forme d'un décret du ministère de l'Intérieur après avis du Conseil d'Etat. L'association doit avoir fonctionné pendant trois ans et constitué un dossier comportant un certain nombre de pièces. Elle doit suivre des statuts types imposés par le Conseil d'Etat. L'avantage principal est de pouvoir recevoir des dons et des legs. Sur les 1 200 000 associations, 2 000 sont reconnues d'utilité publique.

6/ Réponse A et C. Selon un sondage TNS Sofres/Sénat publié le 26 novembre 2009, les Français situent les associations en tête des acteurs « contribuant à l'amélioration du pacte social français ». Ils sont près de 70 % à leur faire confiance pour faire face aux difficultés liées à la crise, loin devant les pouvoirs publics et les entreprises.

7/ Réponse B. Le poids des associations dans le PIB représente 3 %. A titre de comparaison, l'agriculture représente 3,9 %.

8/ Réponse C. Le volontaire s'engage d'une manière formelle (par contrat), pour une durée limitée, à temps plein, pour une mission d'intérêt général. En contrepartie de cet engagement, il perçoit une indemnité de subsistance qui n'est pas assimilable à un salaire. Le volontariat est dérogatoire au code du travail.

Retrouvez l'intégralité des débats sur
www.laligue.org

Le débat démocratique est-il menacé ?
Comment faire vivre la mixité à l'école ?
Quel avenir pour le commerce équitable ?
L'école peut-elle réaliser l'idéal républicain ?
Quelle politique pour la jeunesse ?
Quelle économie pour la culture ?
La justice des mineurs doit-elle changer ?

Directeur de la publication : Jean-Michel Ducomte
Responsable éditoriale : Nadia Bellaoui
Rédacteurs en chef : Ariane Ioannides, Richard Robert
Photo : Flore-Aël Surun/Tendance Floue
Graphisme : agencezzb.com
Maquettiste : Brigitte Le Berre



www.laligue.org